



## La lettre du sénateur du Rhône

# Catherine Di Folco

Mai 2019

Le mois dernier, le Grand débat national se clôturait. Le Président de la République a souhaité s'adresser aux français en annonçant les grandes lignes des prochaines réformes que le Parlement examinera.

A cet égard, si Emmanuel MACRON a redécouvert la France des territoires et formulé quelques propositions intéressantes, il s'est surtout contenté de mesures catégorielles et imprécises qui ne sauraient à elles seules résoudre la crise identitaire, sociale et sociétale que traverse le pays.

Après cette conférence de presse tant attendue, il manque un sens et une vision pour réparer les fractures et renouer avec la confiance des Français.

Réformer notre modèle social ? Oui, c'est une urgence mais cette réforme ne peut se faire au détriment de la solidarité nationale ! Baisser l'impôt sur le revenu ? De nombreux partis politiques le réclament ; encore faut-il avoir le courage de faire des économies sur la dépense sans fragiliser nos entreprises ! Encourager la participation citoyenne ? Encore oui, à condition de ne pas faire peser sur les maires l'effort que l'Etat doit faire pour renouer avec les Français ! Au-delà des mesures, nous sommes en droit d'attendre que le Président de la République nous dise comment il compte réparer la désunion française et quel nouveau souffle il veut donner à la seconde phase de son mandat. En ne proposant que quelques corrections pour pallier les erreurs du début de son quinquennat, Emmanuel Macron nous dit, qu'en réalité, tout va continuer comme avant.

## DÉCLARATION D'EMMANUEL MACRON QUELLES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Lors de sa conférence de presse du 25 avril, Emmanuel Macron a annoncé une série de mesures à destination des territoires, comme pour sonner l'heure de la réconciliation avec les élus locaux. « Il faut ouvrir un nouvel acte de décentralisation », « les citoyens veulent être mieux représentés », « les citoyens veulent davantage participer ». Si les présidents de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Départements et de Régions de France considèrent que le chef de l'Etat « partage aujourd'hui [leur] analyse », plusieurs contradictions ont néanmoins été mises en exergue, dans un contexte où des actes forts de l'exécutif sont attendus.

## UN NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION



### Réaffirmation du rôle de l'élu et transfert des compétences liées aux politiques de la vie quotidienne vers les échelons de proximité

« Je crois aux élus de la République. » Après deux ans de relations ambiguës avec les élus locaux, Emmanuel Macron a exprimé sa volonté de consolider leur place et en particulier celle des maires. Il souhaite renforcer leur rôle par un statut digne de ce nom et transférer aux échelons locaux les compétences liées aux politiques de la vie quotidienne dont le logement et le transport.

>>> Si ces annonces ne peuvent qu'être approuvées sur le principe, elles n'ont pas été assorties de modalités concrètes : quels seront précisément ces transferts de compétence, de financement, de responsabilité démocratique qu'Emmanuel Macron appelle de ses vœux ? En l'état, il est difficile de connaître le véritable impact de ce « nouvel acte de décentralisation » sur l'organisation des territoires.

- En 2013, le Sénat avait publié un rapport d'information sur l'organisation décentralisée de la République qui proposait de responsabiliser plus nettement les niveaux de collectivités territoriales en clarifiant leurs missions et en les rendant lisibles pour le citoyen. Ce rapport suggère des pistes concrètes pour améliorer l'efficacité de l'action publique en conciliant les spécificités territoriales et l'unité de la République.

### Installation des Maisons "France Service"

Emmanuel Macron veut repenser l'action de l'Etat sur le terrain en mettant en place, dans chaque canton, une Maison « France Service » qui serait un lieu d'accueil permettant aux administrés d'avoir un accès aux services de l'Etat mais aussi à ses opérateurs. Le chef de l'Etat prévoit leur déploiement jusqu'en 2022 et plaide ainsi pour une réorganisation plus simple et plus lisible des services au public.

>>> Ces maisons pourraient contribuer à donner plus de pouvoir aux collectivités mais il existe néanmoins quelques zones d'ombre autour de cette mesure :

- Dans les faits, ces maisons existent déjà sous le nom de « Maisons de Service Au Public » et il en existe près de 1 400.
- Par ailleurs, la question du financement n'a pas été abordée par Emmanuel Macron. Or, on sait que 50% des dépenses liées à leur fonctionnement reposent sur les collectivités ou sur les associations qui les portent ou les hébergent. L'Etat va donc rapidement devoir trouver de nouveaux financements pour ne pas faire peser davantage de pression sur les élus locaux.
- Enfin, il faut rappeler que depuis 2014, on décompte 2 000 et non plus 4 000 cantons. On sait que le maire est l'élu en qui les Français ont le plus confiance. Ne faudrait-il pas privilégier la proximité effective ?

### Fin de la fermeture des services publics

Le Président de la République s'est engagé à ne pas fermer d'écoles et d'hôpitaux d'ici la fin du quinquennat sans l'accord du maire.

>>> De nombreux élus locaux ont exprimé un ras-le-bol face à la disparition de services publics de proximité. Si Emmanuel Macron a pris ici un engagement très attendu, il a cependant évoqué une « réorganisation » sans donner plus de précision.

- Depuis de nombreuses années, le Sénat, interpelle les Gouvernements successifs sur la question du désengagement progressif des services de proximité. En 2018, un « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et des centre-bourgs » a été adopté par les sénateurs. Cette proposition de loi fournit des instruments juridiques adaptés pour lutter contre le départ de services publics.

## DES CITOYENS MIEUX REPRÉSENTÉS



### Réduction du nombre de parlementaires

Emmanuel Macron a évoqué une baisse de 30% du nombre de parlementaires. « Si ce n'est pas exactement 30% mais que c'est 25%, je n'en ferai pas un blocage » a-t-il assuré.

>>> Comme le rappelait Gérard Larcher, la principale question est celle de la proximité pour rebâtir la confiance avec les Français. Le sujet n'est pas tant le nombre que la juste représentation des territoires. Il ne peut y avoir plus de 20 départements qui n'aient qu'un seul député ou sénateur. Par ailleurs, il est important de rappeler que le Sénat est la chambre des territoires et que les maires ont confiance dans cette institution qui les représente. La mise en œuvre effective de cette mesure nécessitera une vigilance extrême pour que cette réduction du nombre de parlementaires ne produise l'effet inverse de celui qui est recherché. C'est la décentralisation qui doit d'abord être au cœur des préoccupations du gouvernement.

### **Introduction d'une dose de proportionnelle**

Le chef de l'Etat souhaite introduire une dose significative de proportionnelle aux élections législatives. Lors de sa conférence de presse, Emmanuel Macron a proposé que 20% des députés soient élus selon ce mode de scrutin et souhaite accroître également la part de proportionnelle au Sénat.

>>> Il y a un vrai besoin de participation d'autant que les élites donnent parfois le sentiment de vouloir se passer de la souveraineté populaire. Toutefois, il convient de rappeler que la proportionnelle est le régime des partis puisqu'alors, ce sont eux qui désignent les élus en fonction de leur seule étiquette. La crise démocratique actuelle ne peut en réalité être résolue en remplaçant les élus de proximité par des apparatchiks. Alors que les Français réclament de la proximité, cette mesure pourrait fragiliser de nombreux territoires. Réduire le nombre de parlementaires et introduire une dose de proportionnelle, c'est prendre le risque que des députés ou des sénateurs soient les représentants de circonscriptions gigantesques.

## **DE NOUVEAUX OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE**

### **Renfort du droit de pétition au niveau local**

Le chef de l'Etat veut renforcer le droit de pétition au niveau local via une forme de « droit d'interpellation des élus au-delà d'un certain seuil, qui sera à définir ». Cette mesure donnerait aux citoyens la possibilité d'inscrire un sujet à l'ordre du jour d'une assemblée locale.

>>> Ce droit de pétition est un instrument utile pour renouer le dialogue entre représentants et citoyens.

- Dès le mois de mai 2017 puis, à nouveau en mars 2019, le Sénat a publié des rapports visant à revitaliser le droit de pétition auprès des assemblées parlementaires, en garantissant un droit de suite pour les initiatives représentatives. Pour cela, le Sénat propose notamment de prévoir un droit de tirage citoyen, de permettre un droit d'initiative législative et de consacrer une séance à l'examen de questions directement posées par les citoyens, portant sur la politique du Gouvernement ainsi que sur l'activité législative et de contrôle du Sénat.

### **Simplification du référendum d'initiative partagé**

Emmanuel Macron s'est exprimé en faveur de la simplification du référendum d'initiative partagé, militant pour donner plus de place à la voix référendaire sans remettre en cause la démocratie représentative.

>>> Cette mesure permettra à un million de citoyens de pousser le Parlement à discuter d'un texte ou bien d'aller au référendum. Elle permettra de vivifier l'expression de la démocratie directe. Il est important toutefois de rappeler la primauté de la démocratie représentative.

- Sur ce sujet, le Sénat a également en mai 2017 et en mars 2019, formulé des propositions pour assouplir le référendum d'initiative partagé : abaisser les seuils requis pour déclencher la procédure du référendum d'initiative partagé, inverser la logique actuelle afin de rendre à la procédure sa finalité qui est bien de soumettre au référendum une proposition de loi, prévoir une procédure symétrique et alternative directement initiée par des citoyens en inversant les phases de recueil de soutiens.

**Il est essentiel de rappeler que la voix des Français qui viendrait à s'exprimer par le biais de ces référendums et pétitions doit être respectée pour éviter que des épisodes de déni de démocratie que nous avons connu avec Notre-Dame des Landes ne se reproduisent. Enfin, on peut se réjouir de voir Emmanuel Macron s'appuyer sur les élus locaux et en particulier sur les maires puisqu'ils sont les élus en qui les Français ont le plus confiance. Mais l'Etat n'a pas à faire peser sur eux les efforts qu'il doit faire lui pour renouer avec la confiance des Français.**

---

## FOCUS EN COMMISSION

### Mission d'information sur le handicap dans la fonction publique

La commission des lois m'a nommée rapporteur, avec Monsieur Didier Marie Sénateur PS de Seine Maritime, d'une mission d'information sur le handicap dans la fonction publique.

Le 22 mai 2019, nous avons présenté notre rapport à la commission des lois qui a accepté les 28 propositions que nous avons formulées.

Ces propositions répondent à **quatre objectifs** :

- Assurer la pérennité du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) tout en modernisant ses interventions ;
- Donner une impulsion à l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- Lever les freins au recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- Anticiper et mieux accompagner le maintien dans l'emploi.

Ces propositions ont vocation à être intégrées au **projet de loi de transformation de la fonction publique**, examiné à partir du 12 juin au Sénat.

[communiqué de presse](#)

---

### Projet de loi de transformation de la fonction publique

Dans la perspective de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique, j'ai été nommée rapporteur avec Loïc Hervé, Sénateur UC de Haute Savoie.

Par ailleurs, la commission des lois a lancé une consultation auprès des élus locaux pour mieux identifier leurs attentes sur le projet de loi de transformation de la fonction publique. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à vous rendre sur ce lien avant le 5 juin 2019.

[Participation à la consultation](#)

---

## FOCUS EN SÉANCE

### Examen des propositions de lois visant à rénover plusieurs aspects du droit électoral

Intervenant à l'occasion de la discussion générale, je me suis exprimée sur la pertinence de ces textes qui contribuent, selon moi, à la clarté et à l'intelligibilité du droit électoral, tout en le consolidant là où se trouvaient les lacunes.

En effet, ils portent sur des questions importantes relatives aux dépenses électorales, aux règles d'inéligibilités, et à la propagande électorale.

---

### Examen du projet de loi pour une école de la confiance

Le projet de loi, présenté par Jean-Michel Blanquer et adopté par l'Assemblée nationale, a été examiné et modifié par les sénateurs. Ces derniers l'ont adopté par scrutin public ce mardi 21 mai.

A cet égard, j'ai soutenu l'amendement de mon collègue Jacques Grosperin qui proposait une réécriture de l'article 6 QUATER, permettant initialement la réunion des écoles et des collèges sur un même site, afin d'acter que la création d'un établissement public de ce type était sur la base du volontariat des collectivités territoriales et de la communauté éducative. Après discussion en séance publique, l'amendement a été retiré et l'article 6 quater officiellement supprimé.

Par ailleurs, portés par le groupe Les Républicains, deux amendements ont été adoptés visant d'une part, à lutter contre l'absentéisme scolaire, en prévoyant la possibilité d'effectuer une retenue sur les allocations familiales versées aux parents d'élèves de moins de 16 ans et d'autre part, à imposer le respect du principe de neutralité religieuse lors des sorties scolaires.

---

## ÇA NOUS INTÉRESSE

### Séjour d'études dans le Rhône des auditeurs de l'Institut du Sénat les 16 et 17 mai 2019

La quatrième session de l'Institut du Sénat a débuté le mardi 12 mars 2019 est suivie par une promotion de 19 auditeurs, issus de 11 départements ou collectivités territoriales et d'horizons socio-professionnels divers (élus locaux, fonctionnaires, responsables syndicaux, dirigeants d'entreprise ou d'association, avocats, médecins, journalistes...).

Ce stage d'immersion dans la vie et le fonctionnement parlementaires est réparti sur six séquences jusqu'au 25 juin 2019. Au cours de ces différentes étapes, les auditeurs bénéficient d'échanges privilégiés avec les sénateurs, les collaborateurs, les fonctionnaires du Sénat et les représentants d'institutions appelées à jouer un rôle important dans le processus législatif (ministères, Secrétariat général du Gouvernement, Conseil constitutionnel, Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes...). Ils se familiarisent avec l'exercice des missions d'une assemblée parlementaire dans l'élaboration et le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. Un déplacement en circonscription leur permet de suivre des sénateurs dans leur travail de terrain.

Le programme d'immersion de l'Institut du Sénat a pour objectifs de :

- parfaire la connaissance du Sénat par les dirigeants d'aujourd'hui et de demain ;
- valoriser l'image du Sénat auprès d'un certain nombre de relais d'opinion ;
- constituer une communauté ou un réseau d'*alumni* (anciens élèves) de l'Institut du Sénat à la pointe des enjeux du fonctionnement parlementaire et du bicamérisme à la française.

Il s'agit de mieux faire appréhender les modalités de fonctionnement et les enjeux de notre démocratie parlementaire.



*Le 16 mai, visite de la plate-forme d'expédition des laboratoires Boiron aux Olmes*



*Le 16 mai, réunion à Theizé, avec les élus locaux sur le thème des fusions de communes et l'articulation des compétences entre collectivités territoriales*



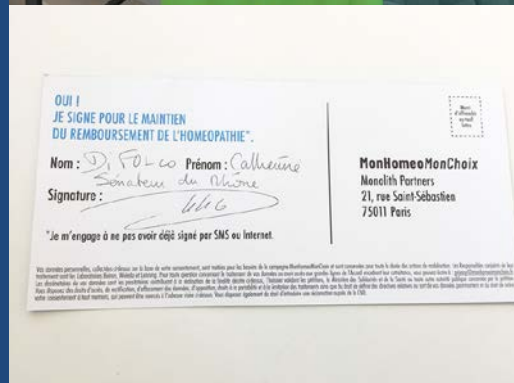
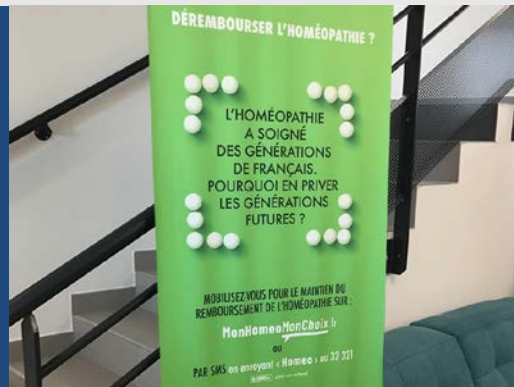


Le 16 mai, visite de la cave OEDORIA, coopérative vinicole à Liergues



Le 17 Mai, réunion au siège de la Métropole de Lyon :  
présentation de la collectivité par les services de la Métropole ; présentation de l'Institut Départemental de  
l'Enfance et de la Famille

## Dérembourser l'Homéopathie ? Mobilisez-vous ! MonHomeoMonChoix.fr





*Inauguration du square Marin Sauvajon à Chaponost samedi 18 mai 2019*

Cet email a été envoyé à , cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy

Tél. 04 78 56 01 55 - [c.di-folco@senat.fr](mailto:c.di-folco@senat.fr) - [www.catherinedifolco.com](http://www.catherinedifolco.com)